

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5476

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Aménagement - Etudes de faisabilité opérationnelle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le quartier du Terraillon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire. Dix ans d'actions publiques n'ont pas permis d'enrayer la spirale de dégradation physique et sociale de ce quartier. Une stratégie plus radicale est, aujourd'hui, envisagée sous la forme d'une opération de renouvellement urbain d'envergure.

Un schéma de références élaboré par le cabinet Archéitude-Comptoir des projets a été approuvé par la Communauté urbaine et ses partenaires. Il se décline en plusieurs opérations d'aménagement : la résidentialisation du secteur des Sapins, la démolition-reconstruction dans la copropriété Caravelle, le projet de ZAC centrée sur la copropriété Terraillon, etc.

Afin de définir les conditions urbaines, techniques et financières de mise en œuvre d'un projet d'aménagement sous forme de ZAC dans le quartier de Terraillon, la Communauté urbaine souhaite conduire un programme d'études de faisabilité opérationnelle pour lequel les éléments qui suivent restent à produire :

- l'analyse environnementale et urbaine,
- l'étude d'impact,
- l'étude urbaine, technique et de programmation,
- l'étude déplacements, stationnement et circulation,
- l'étude de programmation habitat,
- l'étude de démolition-désamiantage,
- l'étude chaufferie.

Le montant global de ces études a été estimé à 245 000 € HT, soit 293 020 € TTC.

Ces études feront l'objet d'un financement de la part de l'Agence pour la rénovation urbaine (Anru) à hauteur de 30 %.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution des marchés relatifs à l'étude d'impact (lot n° 1), l'étude urbaine, technique et de programmation (lot n° 2), l'étude chaufferie (lot n° 3) et l'étude de démolition-désamiantage (lot n° 4).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, à une entreprise seule ou à un groupement solidaire, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Une partie des études pourrait être lancée par la voie d'un marché à procédure adaptée, en application des articles 28 et 27-III du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de marchés dans le cadre du projet d'aménagement du quartier du Terraillon à Bron sous forme de ZAC, pour les lots suivants :

- lot n° 1 : étude d'impact,
- lot n° 2 : étude urbaine, technique et de programmation,
- lot n° 3 : étude chaufferie,
- lot n° 4 : étude démolition-désamiantage.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter une participation financière auprès de l'Anru au taux maximum.

3° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 ainsi que des articles 28 et 27-III du code des marchés publics.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 617 300 - fonction 824 - opération n° 0855.

6° - Les recettes attendues seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 747 180 - fonction 824 - opération n° 0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,